

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2026, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 16h30.

Sont présents :

Monsieur Stephen Matthews, maire ;
Madame Kassandra Bouchard, conseillère district #2 ;
Madame Pascale Bellemare, conseillère district #3 ;
Madame Karène Guertin, conseillère district #4 ;
Madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5 ;
Monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6 ;

Sont absents :

Monsieur Pierre-Luc Lavallée, conseiller district #1 ;

Les membres présents forment le quorum.

Sont aussi présents :

Madame Paula Knudsen, Directrice générale et greffière-trésorière
Madame Myriam Gauthier, Directrice du service de l'urbanisme et greffière adjointe intérimaire

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 16h32 et présidée par le maire, monsieur Stephen Matthews, qui constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec. Madame Myriam Gauthier, Directrice du service de l'urbanisme et greffière adjointe intérimaire note le procès-verbal de la séance.

2.

2026-06-R158

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Fournier, appuyé par la conseillère Karène Guertin

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.

2026-06-R159

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 172 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite emprunter par billets pour un montant total de 172 700 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
69	90 300 \$
69	82 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Il est proposé par la conseillère Audrey Paquette-Poulin, appuyé par la conseillère Cassandra Bouchard

et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juillet 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	32 100 \$	
2028.	33 300 \$	
2029.	34 500 \$	
2030.	35 700 \$	
2031.	37 100 \$	(à payer en 2031)
2031.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : Paula Knudsen, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Marie-Claude Bourgault, Directrice des finances et comptabilité

4.

2026-06-R160

OCTROI DE CONTRAT POUR L'APPLICATION DE DEUX COUCHES D'ACRYLIQUE ET LE MARQUAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a obtenu une subvention du programme PAFIRSPA pour réaliser la réfection de son terrain de tennis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se munir d'une surface de jeux en acrylique ainsi qu'un marquage de tennis et de pickleball ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Revêtement de Tennis Sud-Ouest Inc. au montant de 33 900\$ plus taxes applicables pour la pose de deux couches d'acrylique et le marquage du terrain de tennis ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Karène Guertin, appuyé par la conseillère Pascale Bellemare

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la compagnie Revêtement de Tennis Sud-Ouest Inc. au montant de 33 900\$ plus taxes applicables pour la pose de deux couches d'acrylique et le marquage du terrain de tennis.

D'affecter cette dépense au code budgétaire 23 08000 023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. : Paula Knudsen, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Marie-Claude Bourgault, Directrice des finances et comptabilité

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, ouvre la période de questions à 16h39 pour se terminer à 16h39.

6.

2026-06-R161

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Cassandra Bouchard
Appuyé par la conseillère Pascale Bellemare

Et résolu :

De lever la séance à 16h39 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

**Paula Knudsen,
Directrice générale et
Greffière-trésorière**

**Stephen Matthews,
Maire**